



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne Franche-Comté**

Besançon, le 29 janvier 2021

Projet d'arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection d'habitat naturel de la Cascade des Tufts des Planches-près-Arbois

Participation du public – Synthèse des observations et propositions du public

Conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'environnement sur la participation du public aux décisions environnementales, le projet d'arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel (APPHN) de la Cascade des Tufts des Planches-près-Arbois a été soumis à la consultation du public sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté pendant une durée de 27 jours, soit du 24 novembre 2020 au 20 décembre 2020 inclus. Un avis de consultation a été affiché en mairie des Planches-près-Arbois durant la période de consultation.

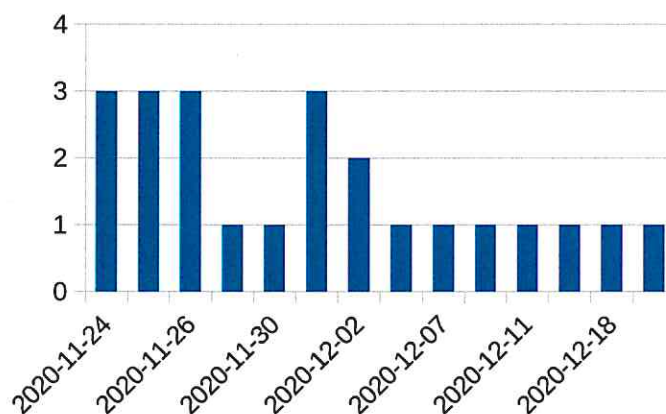
Le projet a été établi par les services de l'État en concertation étroite avec la commune des Planches-près-Arbois afin de préserver de manière durable la qualité du site tout en permettant une fréquentation raisonnée du public.

1 - Synthèse des contributions

Au total 23 contributions ont été reçues, formulées par voie électronique.

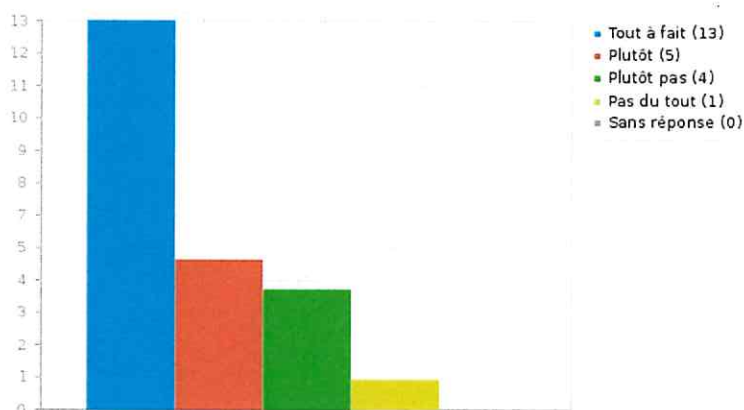
En termes de situation géographique déclarée, les intervenants sont quasi tous localisés dans le Jura. Un seul intervenant sur les vingt-trois est localisé dans le Rhône.

Les contributions ont été formulées en ligne du 24 novembre 2020 à 9 h 17 au 20 décembre 2020 à 21 h 21 suivant la fréquence suivante :



78 % des contributions considèrent que le projet de protection est adapté aux enjeux avec des réponses réparties dans les proportions suivantes :

Au regard de vos observations, considérez-vous que le projet de protection est adapté aux enjeux :



Les observations formulées concernent différents items dont les principaux peuvent être rapportés dans le tableau ci-après :

Items cités	Nombre de citations
Site fragile nécessitant une protection pour réguler le nombre et la conduite des visiteurs	12
Nécessité d'une signalétique pour l'information des visiteurs et d'une communication élargie	2
Importance de mettre en place des aménagements légers adaptés au site	5
Demande d'une surveillance du site	3
Questions sur la qualité des eaux et les pratiques actuelles	2
Propositions de préciser certains éléments du règlement	5

Les observations et propositions déposées sont rapportées dans le tableau joint à la présente synthèse.

2 – Décision

Les remarques issues de la consultation confirment l'intérêt de mettre en place un arrêté de protection d'habitat naturel sur la cascade des Tufts des Planches-près-Arbois. L'arrêté qui est proposé pour la suite de l'instruction est celui soumis à la participation du public précisé par plusieurs modifications de forme apportées dans le texte et complété sur les volets des dérogations réglementairement prévues et des manifestations publiques.

Le Chef de Pôle Conservation et Stratégie


Philippe PAGNIEZ